

Accords du 24 novembre 2005

Beaucoup de bruit pour rien !

Les accords sur la Protection sociale et les minima salariaux, ratifiés par le Syndicat Unifié/Unsa le 24 novembre, à défaut d'opposition, entreront en vigueur au premier janvier prochain.

La plupart des syndicats non-signataires, après avoir dit pis que pendre et menacé à grand bruit de s'opposer à l'application de ces accords, ont finalement rabattu leur attitude hautaine et méprisante.

Pourquoi tant d'agitation ?

Après avoir décrié haut et fort ces accords qu'ils jugent néfastes aux salariés,

Alors qu'ils en avaient le pouvoir,

Pourquoi les non-signataires ont-ils renoncé à exercer leur droit d'opposition ?

Tout simplement parce que :

- => ces accords sont favorables aux intérêts des salariés de la branche Caisses d'épargne,**
- => en priver les salariés aurait été suicidaire.**

Des comportements incohérents

- **La CGT et Sud** ont, séparément, c'est-à-dire sans volonté d'aboutir¹, exercé une opposition sur trois des cinq accords.
Cette démarche est en soi une reconnaissance implicite, de la part de ces deux organisations, de la qualité des accords « Retraite » et « Rémunérations » pour lesquels ils n'ont pas utilisé leur droit d'opposition.
- **La CGC** remporte la palme de la discordance. Après que son Président ait hurlé, plus fort que Sud, à l'opposition, cette organisation écrit quelques jours plus tard « *ne pas souhaiter procéder à une signature immédiate* ». Attention, le grand écart, ça peut être très dangereux !
- **FO**, non-signataire des accords « Prévoyance » et « Santé », reconnaît néanmoins des vertus à ces textes et déclare « *Parler d'accords honteux, comme le font certains syndicats, c'est aller un peu vite en besogne* » et s'interroge, comme nous, de l'absence d'opposition de la part de ceux qui crient si fort.
- **La CFDT**, lucide, bien que tardivement, écrit : « *S'opposer aux accords consiste à prendre un gros risque pour les collègues...* » « *... de les pénaliser financièrement... et aux employeurs de réaliser des économies significatives* ».

On voit bien qu'en fait aucune réelle volonté d'opposition n'existait chez les non-signataires. La raison évidente réside en la qualité des accords conclus par le Syndicat-Unifié/Unsa.

.../...

¹ Pour être suivie d'effet, l'opposition doit être exercée conjointement par une majorité représentée en Commission paritaire nationale.

Certains voulaient une grève

Toutes les organisations syndicales étaient en possession des mêmes éléments dès le 24 novembre :

- chacun savait que la négociation sur la protection sociale était aboutie, même si certains continuaient de revendiquer... des points que les employeurs avaient déjà lâchés
- chacun savait que la mobilisation, sur la base du cahier revendicatif et au vu des remontées de pétitions, n'était pas au rendez-vous.

La vérité est que l'intersyndicale était en train de se transformer en un piège qui devait coûte que coûte mener à la grève reconductible, voulue par certains, contre la volonté de la majorité.

Seul le Syndicat-Unifié/Unsa a pris ses responsabilités en décidant de signer ce qui était signable à ce moment, choisissant par là même de ne plus s'inscrire dans le mouvement du 29 novembre qui allait se transformer en démonstration de faiblesse et allait se retourner contre les salariés.

Tous les syndicats savaient cela. Et la plupart, à défaut de courage, se sont éperdument lancés dans l'invective à notre rencontre... ont hurlé à la trahison... et puis, tout aussi courageusement, ont finalement décidé... de ne rien faire !

*Le Secrétariat National :
Jean-David Camus, Gérard Commarmond, Patrick Galpin, Serge Huber et Michel Ricard*